



## CONSEIL DE L'ED420 DU 15 AVRIL 2014 COMPTE-RENDU

*Etaient présents :* L. ABEL, J. ANKRI, F. ARTAUD, S. BASTUJI-GARIN, N. BILLON, A. BOURGEOIS, J. BOUYER, A. COSTE, J. COSTE, A. DESCATHA, D. EILSTEIN, F. EL KHOURY, A. GOSSELIN, J. KABORÉ, B. KHOSHNOOD, L. MEYER, N. PELLETIER-FLEURY, G. REY, P. TUBERT-BITTER.

- Ordre du jour :**
- **Mise en place d'une journée de l'ED**
  - **Discussion du rapport de l'AERES**
  - **Point d'information sur le nouveau site de l'ED**
  - **Organisation des auditions pour les contrats doctoraux**

\*\*\*

### 1. MISE EN PLACE D'UNE JOURNEE DE L'ED

A l'issue de la précédente réunion du Conseil du 11 décembre 2013, un groupe de travail s'est constitué pour préparer la mise en place d'une Journée annuelle de l'ED.

L'objectif était de mettre en place une journée annuelle de cohésion, dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED.

Le contenu porterait sur un thème de santé publique, différent chaque année (exemples : nutrition, prévention de la mort subite, etc) ; toute la journée serait articulée autour de ce thème général, en abordant plusieurs sujets.

Le programme prévisionnel prévoit que la matinée prenne la forme "classique" scientifique, avec une ou deux conférences portant sur le thème retenu (exemple : si thème mort subite, X. Jouven sur son travail).

L'après-midi revêtira une forme différente, avec des ateliers, des activités scientifico-ludiques et intellectuelles : simulations et tests, jeux de réflexion, activités sportives... Le tout en équipes avec "classement" à la fin, et une remise des prix.

Le Conseil approuve ce projet, tout en attirant l'attention des futurs organisateurs sur les points suivants :

- Voir les questions d'assurance (notamment si activités sportives) ;
- Vérifier si le budget de l'ED seul peut supporter cet événement, ou s'il faudra chercher des subventions ;
- Faire en sorte que les doctorants s'impliquent vraiment dans l'organisation de cette Journée, et y apportent pleinement leurs idées propres ;
- Faire attention à ce qu'il n'y ait pas de dérapage, comme il peut parfois survenir lors des journées d'intégration de grandes écoles.

La première Journée est par conséquent validée sous ce format ; le thème choisi sera confirmé ultérieurement, mais *a priori* sera celui de la mort subite et du secourisme. Elle est prévue pour mai 2015.

## 2. DISCUSSION DU RAPPORT DE L'AERES

L'évaluation par l'AERES prévoit qu'il est possible de répondre au rapport du comité de visite, d'une part en mentionnant des erreurs factuelles, d'autre part en donnant des réponses "sur le fond".

### a) LES ERREURS FACTUELLES

Quelques points du rapport de l'AERES à propos de l'ED 420 ont été discutés par le Conseil, et parmi eux notamment il y avait les erreurs factuelles que nous devons rapporter avant le 17 avril.

#### ✓ *A propos des abandons*

« 50 % d'entre eux sont cliniciens et de facto déjà salariés. Cela explique aussi un taux d'abandon relativement élevé (10 %) probablement dû à l'impossibilité de mener de front les deux activités. »

Le Conseil a relevé deux erreurs dans cette phrase du rapport : tout d'abord, le taux d'abandon n'est pas de 10 % mais de 6 % ; en outre, les abandons relevés ne sont pas uniquement (ni même principalement) ceux de doctorants cliniciens. Ce sont en fait, en proportion non-négligeable, des doctorants titulaires d'un contrat doctoral.

Cela dit, le Conseil est sensible à l'importance de ces abandons, et réfléchit à de nouvelles façons de les éviter.

#### ✓ *Les autres erreurs factuelles*

Il s'agissait de légères erreurs de chiffres ou de formulations, qui ont toutes été corrigées avec l'approbation du Conseil.

### b) LES RECOMMANDATIONS

Le rapport de l'AERES évoque également des points faibles pour l'ED :

- « La constitution de quatre sous-jurys pour l'attribution des contrats doctoraux, susceptible de poser des problèmes d'harmonisation des évaluations
- Absence de journée scientifique formalisée
- Ouverture à l'international encore perfectible »

Les deux premiers points sont à l'ordre du jour de cette réunion du Conseil, et leur compte-rendu figure ci-dessous et ci-dessous.

#### ✓ *L'ouverture à l'international*

R. Varraso est d'accord pour prendre en charge cette tâche au sein du Conseil de l'ED. Il s'agit dans un premier temps de prendre contact avec les services de relations internationales des Universités et les ED ou les réseaux de santé publique aux niveaux européen et international.

## 3. POINT D'INFORMATION SUR LE NOUVEAU SITE DE L'ED

La nouvelle version du site a été mise en ligne : de nombreuses modifications y ont été apportées, mais le principal changement visible réside dans l'ajout d'un espace "privé" comportant des informations personnalisées.

Actuellement, seuls les doctorants peuvent accéder à leur espace, où ils peuvent consulter un relevé de leurs crédits de formation doctorale, changer leurs coordonnées afin que l'ED ait bien les bonnes, lire les noms et coordonnées de leurs contacts dans leur université, etc...

Avant fin juin, les docteurs depuis 5 ans ou moins en auront également un ; puis dans un dernier temps, les chercheurs de l'ED aussi.

#### **4. ORGANISATION DES AUDITIONS POUR LES CONTRATS DOCTORAUX**

Le comité de visite de l'AERES ayant déjà évoqué ce point en janvier, Audrey Bourgeois s'est renseignée auprès des autres ED de Paris Sud sur leurs modalités d'organisation des auditions pour l'attribution des contrats doctoraux. Même si le mode de fonctionnement détaillé n'est pas toujours explicite, il s'avère qu'une très large majorité procède avec un seul jury : sur 18 ED 13 ont répondu, 11 organisent des auditions dont 10 n'ont qu'un seul jury.

Néanmoins, deux ED ont relevé le souci d'absentéisme possible d'une partie du jury sur au moins l'une des journées des auditions.

Le format de quatre ou cinq sous-jury de l'ED420 a un certain nombre d'avantages, c'est d'ailleurs pourquoi nous l'avons adopté :

- il permet d'une part d'éviter les conflits d'intérêt : un membre de jury qui fait partie de l'équipe d'un candidat était mis dans un autre sous-jury ;
- les difficultés d'harmonisation entre sous-jurys peuvent être limitées avec un même outil de notation qui était donné à tous les sous-jurys.

La discussion dans le Conseil a porté sur la recherche du meilleur compromis entre les deux modes de fonctionnement permettant de limiter l'absentéisme, les conflits d'intérêts et de garder un homogénéité de jugement des candidats.

La décision prise est d'organiser les auditions sur deux jours, avec deux sous-jurys et une délibération globale à la fin.

#### **5. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2013**

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil n'a été transmis qu'après cette réunion du Conseil de ce jour. Il a été approuvé par mail à l'unanimité.

*Compte rendu rédigé par Audrey Bourgeois et Jean Bouyer  
28 avril 2014*